



Normes graphiques **Site web du Conseil québécois de la franchise**

Noms des fichiers

Les noms des fichiers (images, logos, documents) téléchargés sur le site web du CQF ne **doivent contenir** aucun espace, aucun accent ni caractères spéciaux.

Taille des logos

Voici les tailles maximales, en pixels, des logos à respecter à différents endroits sur le site du CQF, afin d'assurer un affichage adéquat et uniforme.

- **Franchises à vendre** : entre 150 et 200 pixels de large

- **Logo de la fiche descriptive** (section membres) :
Si le logo est carré : 150 X 150 pixels
Si le logo est horizontal (rectangulaire) : 200 pixels de large
Si le logo est vertical (rectangulaire) : 150 pixels de haut

- **Partenaires institutionnels** :
Si le logo est carré : 120 X 120 pixels
Si le logo est horizontal (rectangulaire) : 150 pixels de large
Si le logo est vertical (rectangulaire) : 120 pixels de haut

- **Partenaires** :
Si le logo est carré : 100 X 100 pixels
Si le logo est horizontal (rectangulaire) : 135 pixels de large
Si le logo est vertical (rectangulaire) : 100 pixels de haut

- **Annonces** (bannière publicitaire) : 135 X 365 pixels

- **Canal franchise** (zone vidéo)
Miniature sur la page d'accueil (thumbnail) : 135 X 106 pixels
Fenêtre de visionnement (player) : 296 x 240 pixels
- **Les fichiers vidéos doivent être fournis selon les spécifications suivantes :**
Formats : SWF ou FLV
Dimensions : 500 pixels x 280 pixels
Thumbnail : 150 pixels x 150 pixels approximativement

Primeurs, Chroniques et Profils (images sur la page d'accueil) :100 pixels de large

***N.B. Dans la plupart des cas, les images sont automatiquement redimensionnées.
Toutefois, si l'image est trop grande ou trop petite, la qualité de l'image est diminuée.***



Conseil québécois de la franchise 2009